

Mauritanie

Progrès minimes – a réalisé des efforts mais a maintenu une législation qui a retardé les avancées

En 2022, la Mauritanie a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. En février 2023, le gouvernement a créé l'Instance nationale, une organisation chargée de combattre l'esclavage héréditaire et la traite des personnes en coordonnant les efforts dans l'ensemble de l'administration publique, en coopérant avec des partenaires internationaux, en fournissant une assistance aux victimes, en maintenant une base de données des affaires de traite et en travaillant avec des organisations de la société civile. Cependant, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, le Mali reçoit cette évaluation parce qu'il a poursuivi la mise en œuvre d'une pratique qui retarde les efforts d'élimination de ce fléau. Pour obtenir un acte de naissance, le Code civil mauritanien exige un exemplaire de l'acte de mariage des parents biologiques. De ce fait, les enfants nés hors mariage et de nombreux enfants harratines ou appartenant à des groupes minoritaires ethniques subsahariens, notamment ceux qui sont descendants d'esclaves, n'ont pas pu être enregistrés à leur naissance. Les actes de naissance étant nécessaires pour s'inscrire à l'école secondaire en Mauritanie, certains enfants n'ont plus accès à l'éducation dès l'âge de 12 ans, ce qui les rend plus vulnérables aux pires formes de travail des enfants. En Mauritanie, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et la servitude pour dette. Des enfants effectuent aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, en particulier dans la garde du bétail et des chèvres. Des recherches sont nécessaires concernant la prévalence du travail des enfants dans le pays et les programmes sociaux sont insuffisants pour s'attaquer comme il se doit à l'ampleur du problème. De plus, les autorités n'ont pas publié d'informations exhaustives sur leurs initiatives d'application du droit du travail.

I. Prévalence et répartition sectorielle du travail des enfants

Le Tableau 1 fournit des indicateurs clés sur le travail et le niveau d'éducation des enfants en Mauritanie. Les données concernant certains de ces indicateurs ne sont pas disponibles à partir des sources utilisées dans le présent rapport.

Enfants	Âge	Pourcentage
Travaillent (% et population)	5 à 14	19,7 (indisponible)
Vont à l'école (%)	5 à 14	68,3
Associent travail et école (%)	7 à 14	15,8
Taux d'achèvement de l'école primaire (%)		72,9

Source pour le taux d'achèvement de l'école primaire : données de 2019, publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2023. (1)

Source pour toutes les autres données : Analyse des statistiques de la cinquième enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2015) de l'Organisation internationale du travail, 2015. (2)

Sur la base d'un examen des informations disponibles, le Tableau 2 propose un aperçu du travail des enfants par secteur et par activité.

Tableau 2. Aperçu du travail des enfants par secteur et par activité

Secteur	Activité
Agriculture	Élevage† et garde du bétail, des chameaux, chèvres et moutons (3-8)
	Pêche des poissons et des crevettes†, notamment accompagnement des pêcheurs sur les bateaux† et vente de poissons (3-5,8-12)
Secteur	Concassage de gravier† (13)
	Bâtiment† (4,5)
Services	Travail domestique† (3,4,8,14,15)
	Travail comme mécanicien†, peintres et menuisiers† (4,8,13)
	Fouille des poubelles (16)
	Travail des rues, notamment vente, cirage de chaussures†, mendicité† et dans le secteur des transports (4,5,8,16)
Pires formes catégoriques de travail des enfants‡	Mendicité forcée†, parfois des suites d'un recrutement par des bandes criminelles et de la contrainte d'enseignants coraniques (4,5,8,17,18)
	Exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes (14,19,20)
	Utilisation dans le cadre d'activités illicites, notamment la production et le transport de stupéfiants, parfois des suites de la traite des personnes (16,19,21)
	Esclavage héréditaire et servitude pour dette (3-6,18,19,22)
	Travail forcé dans les services domestiques† (4,5,16,21)

† Déterminé comme étant dangereux par la législation ou la réglementation nationale et, en tant que tel, pertinent pour l'Article 3(d) de la Convention 182 de l'OIT.

‡ Travail des enfants entendu comme les pires formes du travail des enfants en soi en vertu des Articles 3(a) à (c) de la Convention 182 de l'OIT.

En Mauritanie, des enfants, surtout de la minorité ethnique harratine, continuent d'être exploités comme esclaves et subissent des pratiques apparentées à l'esclavage, surtout dans les zones rurales et reculées. (20,23) Certains enfants naissent en esclavage ; d'autres naissent libres mais restent dépendants, forcés à travailler avec leurs parents pour leurs anciens maîtres en échange de nourriture, d'argent et d'un toit. (9,14,19) Les enfants esclaves gardent des animaux, comme du bétail et des chèvres, et effectuent des travaux domestiques. (4,5,12,19) Les jeunes filles issues de familles pauvres des communautés harratine, wolof, halpulaar et soninké sont souvent forcées à travailler comme domestiques dans les zones urbaines du pays. (4) En Mauritanie, l'une des pratiques traditionnelles veut que les enfants soient confiés à des enseignants coraniques appelés marabouts, qui se chargent de leur

éducation. Cependant, certains parmi eux forcent leurs élèves, appelés talibés, à mendier de longues heures dans les rues et à leur remettre l'argent gagné. (4,5,8,10,19,21,24)

En juillet 2022, l'Assemblée nationale mauritanienne a adopté la loi sur la réforme du système éducatif, qui a pour but de mettre fin à l'enseignement privé et à transférer tous les élèves dans des écoles publiques. Ces réformes ont involontairement ajouté un nouvel obstacle à l'accès à l'éducation en créant une demande massive d'enseignement public et un manque structurel de bâtiments appropriés pour les écoles publiques, d'enseignants qualifiés et de manuels scolaires, d'autant plus qu'un grand nombre d'établissements scolaires continuaient de servir d'abris d'urgences après des inondations catastrophiques. (8) Le manque d'infrastructures scolaires et la disponibilité limitée des enseignants dans les zones rurales entrave également l'accès à l'éducation, ce qui pourrait accentuer la vulnérabilité des enfants aux pires formes de travail des enfants. (4,15,25) En outre, les enfants de familles descendants d'esclaves, surtout de la minorité ethnique harratine, sont confrontés à des obstacles à l'éducation en raison de la discrimination ethnique. (6,13,26) De surcroît, les enfants de réfugiés pourraient avoir du mal à accéder à l'éducation ou à trouver des salles de classe disponibles, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux pires formes de travail des enfants. (7,13,19,25,27)

II. Cadre juridique pour le travail des enfants

La Mauritanie a ratifié la plupart des principales conventions internationales sur le travail des enfants (Tableau 3).

Convention	Ratification
C. 138 de l'OIT, âge minimum d'admission à l'emploi	✓
C. 182 de l'OIT, pires formes de travail des enfants	✓
Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant	✓
Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	
Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.	✓
Protocole de Palerme sur la traite des personnes	✓

Le gouvernement a mis en place des législations et des réglementations concernant le travail des enfants (Tableau 4). Cependant, des lacunes existent dans le cadre juridique mauritanien, l'empêchant de protéger comme il convient les enfants des pires formes de travail des enfants, notamment l'âge de fin de scolarité obligatoire qui est inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Tableau 4. Législation et réglementations sur le travail des enfants

Norme	Correspond aux normes internationales	Âge	Législation
Âge minimum d'admission à l'emploi	Oui	16	Article 76 du Code général de protection de l'enfance (28)
Âge minimum pour les travaux dangereux	Oui	18	Article 76 du Code général de protection de l'enfance ; Article 247 du Code du travail (28,29)
Identification des activités ou emplois dangereux interdits aux enfants	Oui		Articles 76 et 77 du Code général de protection de l'enfance ; Article 4 de la Liste des travaux dangereux interdits aux enfants (28,30)
Interdiction du travail forcé	Oui		Articles 1, 3 et 4 de la Loi de 2003 portant répression de la traite des personnes ; Articles 1 et 2 de la Loi de 2013 portant répression des crimes d'esclavage et de torture ; Loi de 2015 modifiant la loi portant répression des crimes d'esclavage et de torture ; Article 54 du Code pénal portant protection des enfants(31-34)
Interdiction de la traite des enfants	Oui		Articles 1 et 3 de la Loi de 2003 portant répression de la traite des personnes ; Article 54 du Code pénal portant protection des enfants ; Articles 2 et 4 de la Loi de 2020 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes ; Articles 18, 43 et 67 de la Loi de 2020 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants (31,34-36)
Interdiction de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants	Oui		Articles 72 et 76 du Code général de protection de l'enfance ; Article 1 de la Loi de 2003 portant répression de la traite des personnes ; Articles 24–26 du Code pénal portant protection des enfants ; Article 2 de la Loi de 2020 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes (28,31,34,35)
Interdiction de l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites	Oui		Articles 3–5 et 14 de la loi n° 93-37 relative à la répression de la production, du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants et substances psychotropes (37)

Tableau 4. Législation et réglementations sur le travail des enfants

Norme	Correspond aux normes internationales	Âge	Législation
Âge minimum de l'enrôlement volontaire dans les forces armées publiques	Oui	18	Article 7 de la Loi de 1962 sur le recrutement de l'Armée (38)
Interdiction de l'enrôlement obligatoire des enfants par l'armée (publique)	S/O*		
Interdiction de l'enrôlement militaire par des groupes armés non étatiques	Oui		Article 43 du Code pénal portant protection des enfants (34)
Âge de fin de scolarité obligatoire	Oui	14	Article 1 de la Loi portant obligation de l'enseignement fondamental (39)
Gratuité de l'enseignement public	Oui		Article 1 de la Loi portant obligation de l'enseignement fondamental (39)

* Ce pays n'a pas de service militaire obligatoire (13)

La Loi n° 2011-003 portant Code de l'État civil exige, pour obtenir un acte de naissance, un exemplaire de l'acte de mariage des parents biologiques. (40) De ce fait, les enfants nés hors mariage et de nombreux enfants harratines ou appartenant à des groupes minoritaires ethniques subsahariens, notamment ceux qui sont descendants d'esclaves, n'ont pas pu être enregistrés à leur naissance. Bien que les étudiants n'aient plus besoin d'être titulaires d'un acte de naissance pour passer les examens nationaux visant à obtenir le Certificat d'études primaires élémentaires, il n'en reste pas moins obligatoire pour ceux permettant de s'inscrire dans le secondaire. (4,7,8,12) Par conséquent, un grand nombre d'enfants d'à peine 12 ans ne peuvent pas accéder au secondaire, ce qui les rend plus vulnérables au travail des enfants. (5,6,14,16,18,41,42) De plus, bien que toutes les familles doivent enregistrer leurs enfants pour obtenir des actes de naissance, les recherches montrent que le processus d'enregistrement civil, notamment l'obtention d'actes de naissance, est compliqué et chronophage. Les demandeurs se sont retrouvés confrontés à des difficultés supplémentaires en raison de la fermeture de centres d'enregistrement en dehors de la capitale et d'un manque de formation de leur personnel. (28,40) Pour relever ces défis, le ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) et le Conseil national de protection des enfants œuvrent dans l'ensemble du pays à identifier les cas où des Mauritanais, y compris des enfants, n'arrivent pas à obtenir un acte de naissance et à leur fournir l'aide nécessaire pour aller au bout du processus d'enregistrement. (43) La Mauritanie dispose également d'un comité spécial qui examine les cas de demandeurs non enregistrés et facilite les processus de documentation pour les communautés marginalisées et vulnérables, notamment en effectuant des visites dans les centres d'enregistrement civil afin d'apporter un soutien dans le cadre du processus d'enregistrement civil. (43,44) Au cours de la période visée, les pouvoirs publics ont également poursuivi leur collaboration avec le HCR afin de délivrer des actes de naissance aux enfants réfugiés maliens. (8)

Le Code du travail permet aux enfants de 12 ans et plus d'effectuer des travaux légers tant qu'ils ne les empêchent pas d'aller à l'école, qu'ils ne dépassent pas deux heures par jour et qu'ils sont autorisés par le ministère du Travail. (29) Cependant, le Code du travail ne précise pas les activités dans le cadre desquelles des travaux légers sont permis. (45) Par ailleurs, en Mauritanie, les enfants ne doivent aller à l'école que jusqu'à l'âge de 14 ans, ce qui rend les enfants de 14 à 16 ans vulnérables au travail des enfants, car ils ne sont pas tenus d'aller à l'école, mais ils n'ont pas non plus le droit de travailler. (28,39)

III. Application de la législation sur le travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des mécanismes institutionnels pour faire appliquer la législation et les réglementations sur le travail des enfants (Tableau 5). Cependant, il existe des lacunes au sein des opérations des organismes de répression qui peuvent entraver l'application adéquate de la législation sur le travail des enfants.

Tableau 5. Organismes responsables de l'application de la législation sur le travail des enfants

Organisme ou organisation	Rôle et activités
Inspection du travail du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration (MFPTMA)	Fait appliquer la législation sur le travail et enquête sur les infractions au Code du travail, notamment relatives au salaire minimum et aux conditions de travail dangereuses. (8,26)
Brigade spéciale chargée des mineurs du ministère de l'Intérieur	Enquête sur les crimes commis contre les enfants, notamment la traite des personnes, et surveille les mahadras (écoles religieuses) afin de veiller à ce que les élèves ne se voient pas forcés à mendier pour leurs enseignants. Opère principalement dans la capitale, Nouakchott. (8,13,26,46)
Ministère de la Justice	Responsable de faire appliquer la législation mauritanienne sur la lutte contre l'esclavage et la traite. La Direction de la protection judiciaire de l'enfant du ministère de la Justice aide à l'application de la législation relative à la protection de l'enfance et supervise les tribunaux responsables des condamnations des contrevenants. (8,13) Administre les tribunaux anti-esclavage, qui jugent les délits liés à l'esclavage, et fournit une assistance juridique gratuite aux rescapés, notamment aux enfants. Les tribunaux anti-esclavage se trouvent à Néma, Nouakchott et Nouadhibou. (8,19,20,47)

Application de la législation du travail

En 2022, les organismes mauritaniens d'application du droit du travail ont pris des mesures de lutte contre le travail des enfants (Tableau 6). Cependant, des lacunes existent au sein des opérations de l'Inspection du travail du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration (MFPTMA), qui pourraient entraver l'application adéquate de la législation sur le travail, notamment des ressources financières insuffisantes.

Tableau 6. Efforts en matière d'application du droit du travail concernant le travail des enfants

Aperçu de l'application du droit du travail	2021	2022
Financement de l'Inspection du travail	33 300 \$ (4)	33 300 \$ (8)
Nombre d'inspecteurs du travail	233 (4)	128 (8)
Mécanisme d'impositions de sanctions civiles	Oui (29)	Oui (29)
Formation des inspecteurs du travail dispensée	Oui (48)	Oui (8)
Nombre d'inspections du travail effectuées sur les lieux de travail :	570 (4)	795 (8)
Nombre d'infractions relatives au travail des enfants constatées	Inconnu (4)	0 (8)
Nombre d'infractions relatives au travail des enfants pour lesquelles des sanctions ont été imposées	Inconnu (4)	Inconnu (8)
Nombre d'amendes perçues pour sanctions relatives au travail des enfants	Inconnu (4)	Inconnu (8)
Inspections de routine effectuées	Oui (4)	Oui (8)
Inspections de routine ciblées	Inconnu (4)	Inconnu (8)
Inspections inopinées autorisées	Oui (29)	Oui (29)
Inspections inopinées effectuées	Oui (4)	Oui (8)
Existence d'un mécanisme de dépôt de plainte	Oui (4)	Oui (8)
Existence d'un mécanisme d'orientation réciproque entre les autorités du travail et les services sociaux	Oui (4)	Oui (8)

En 2022, le MFPTMA a dispensé une formation aux inspecteurs du travail sur la liste des travaux dangereux en vigueur dans le pays. (8) Les nouveaux inspecteurs ont également reçu une formation sur le Code du travail, la législation relative au travail des enfants et sur toutes les conventions en matière d'emploi ratifiées par le pays. (49) Les inspecteurs du travail rédigent des rapports lorsqu'ils constatent une violation de la législation du travail et peuvent recommander des sanctions, mais ils n'ont pas le droit d'en imposer. Ils doivent toutefois déposer des rapports d'infraction auprès du ministère de la Justice, qui impose la sanction. (4,12) Les recherches montrent que le MFPTMA manque de matériel, de formation, de moyens de transport et de financement pour effectuer les inspections, surtout dans les zones reculées et le secteur informel, qui emploie plus de 60 % de la main-d'œuvre. (4,8,50,51)

Application du droit pénal

En 2022, les organismes mauritaniens d'application du droit pénal ont pris des mesures de lutte contre le travail des enfants (Tableau 7). Cependant, il existe des lacunes au sein des opérations des organismes de répression qui peuvent entraver l'application adéquate du droit pénal, notamment un nombre insuffisant d'enquêtes et de poursuites concernant des affaires pénales liées à l'esclavage héréditaire.

Tableau 7. Efforts en matière d'application du droit pénal concernant le travail des enfants

Aperçu de l'application du droit pénal	2021	2022
Formation des enquêteurs judiciaires dispensée	Non (4)	Non (8)
Nombre d'enquêtes	Inconnu (4)	4 (20)
Nombre de poursuites engagées	Inconnu (4)	6 (8)
Nombre de condamnations obtenues	2 (7)	0 (8)
Sanctions imposées pour les violations liées aux pires formes du travail des enfants :	Inconnu (4)	Inconnu (8)
Existence d'un mécanisme d'orientation réciproque entre les autorités pénales et les services sociaux	Oui (4)	Oui (8)

En 2022, les autorités ont mené de nombreuses campagnes d'information dans l'ensemble du pays afin de lutter contre la servitude pour dette et l'esclavage héréditaire. (20,52) En octobre, le Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, en collaboration avec plusieurs organisations de défense des droits de la personne, a mené une campagne de sensibilisation dans l'ensemble du pays sur la législation de lutte contre la traite des personnes et l'esclavage, qui a touché environ 63 000 personnes. (20) Toujours en octobre, le ministère de la Justice a mené sa propre campagne de sensibilisation sur cette législation, l'objectif étant de dispenser une formation aux juges et procureurs des zones rurales. (20) Par ailleurs, la Commission nationale des droits de l'homme a également mené une campagne de sensibilisation dans plusieurs régions du pays, à laquelle ont participé plusieurs ambassadeurs étrangers à différents points de la campagne, ainsi que le représentant du Haut-Commissaire des droits de l'homme des Nations Unies à Nouakchott. Cette campagne a formé les organismes publics et les parties prenantes mauritaniens sur l'identification et le signalement appropriés des affaires d'esclavage et de traite des personnes, ainsi que sur l'utilisation du nouveau numéro vert permettant de référer et de suivre ces types d'affaires. (20) Ce numéro vert donnera la possibilité, notamment aux témoins et aux rescapés, de signaler des affaires potentielles de traite et d'esclavage en tout anonymat et en toute sécurité. (20)

Malgré ces efforts, au vu de l'ampleur du problème, d'autres mesures s'avèrent nécessaires de la part des organismes chargés de l'application du droit pénal pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, notamment l'esclavage héréditaire. (11,16,18,23,53,54) Dans certains cas en effet, trop peu de mesures peut être dû à un problème de corruption, une mauvaise compréhension de la législation anti-esclavage ou un manque de volonté politique à traîner en justice les propriétaires d'esclaves présumés dans les zones rurales. (4,10,53) Par exemple, certains policiers et procureurs n'ont pas enquêté sur des affaires d'esclavage alors même qu'une plainte avait été déposée. (55) De même, selon certains rapports, des juges d'enquête ont illégalement classé des affaires d'esclavage, exerçant des pressions sur les victimes pour leur faire abandonner les poursuites, ou reclassé ces affaires comme des délits moins graves. Le recours à la médiation sociale plutôt qu'à des poursuites judiciaires est courant, notamment l'acceptation d'un dédommagement de la victime par le contrevenant sous forme de versement direct plutôt qu'une procédure au pénal. (5,10,11,21,25,50,51,55,56) Les recherches montrent également que les organismes de répression, notamment les tribunaux anti-esclavage, manquent de personnel et de budget pour faire respecter la législation relative aux pires formes de travail des enfants. (6,10,19,22,50,57) En outre, des preuves mal consignées pendant les enquêtes, le manque de juges et de procureurs spécialisés et le manque de formation à l'intention des policiers et responsables

du judiciaire ont souvent empêché l'identification des victimes de l'esclavage ou de la traite. (11,25,50,51,56) De surcroît, les auteurs de crimes d'esclavage reconnus coupables échappaient souvent à la justice en prenant la fuite dans des pays voisins. (25) Bien que le gouvernement publie régulièrement des circulaires visant à décrire le processus d'enquête dans les affaires d'esclavage et à fournir des services aux victimes, les recherches montrent que tous les responsables ne suivent pas leurs orientations, notamment la circulaire conjointe 104-2021, demandant aux acteurs du judiciaire de traiter les affaires en vertu de la législation anti-esclavage et anti-traite avec le sérieux qui convient et appelant à davantage d'assistance pour les victimes.(25,52,58)

IV. Coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants

Les pouvoirs publics ont mis en place un mécanisme fondamental de coordination de leurs efforts de lutte contre le travail des enfants (Tableau 8).

Tableau 8. Mécanisme fondamental de coordination des efforts du gouvernement concernant le travail des enfants

Organe de coordination	Rôle et activités
Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile	Coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux droits de l'homme, notamment celles concernant les pires formes de travail des enfants. Mène des campagnes de sensibilisation pour combattre l'esclavage et la traite des personnes ; agit comme organe semi-autonome sous la supervision du cabinet du Premier ministre, également membre du Comité interministériel des droits de l'homme. (19,59) Le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile peut se constituer partie civile au nom des victimes de l'esclavage. (10) En 2022, son budget est passé de 4 millions de dollars É.-U. l'année précédente à 6,5 millions. (52)

En mai 2022, à l'invitation du gouvernement, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, s'est rendu en Mauritanie et s'est entretenu avec le président, le Premier ministre et d'autres membres du gouvernement ainsi que des partenaires internationaux et de la société civile. (60) Par ailleurs, en février 2023, les pouvoirs publics ont créé l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illégal des migrants, une organisation chargée de combattre l'esclavage héréditaire et la traite des personnes en coordonnant les efforts dans l'ensemble de l'administration publique, en coopérant avec des partenaires internationaux, en fournissant une assistance aux rescapés, en maintenant une base de données des affaires de traite et en travaillant avec des organisations de la société civile. (20,25) L'instance administre également un fonds qui permet de fournir un toit, des repas et un soutien financier aux rescapés de l'esclavage et à leurs familles tant pendant qu'après leur procès devant les tribunaux anti-esclavage. (13,25)

V. Politiques gouvernementales relatives au travail des enfants

Le gouvernement a mis en place des politiques concernant le travail des enfants (Tableau 9). Cependant, des lacunes existent dans les politiques qui entravent les efforts de lutte contre le travail des enfants, notamment le manque de financement pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux.

Tableau 9. Politiques fondamentales relatives au travail des enfants

Politique	Descriptif et activités
Stratégie nationale de protection de l'enfant (2020-2025)	Vise à protéger les enfants des violences, de l'exploitation, des abus et de la négligence. Inclut spécifiquement les enfants victimes d'exploitation par le travail, les enfants rescapés de la traite des personnes, de violences ou d'exploitation sexuelle et les enfants sans abri. (5,8,61) Comme l'année précédente, les recherches n'ont pas permis de déterminer si des activités ont été entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de protection de l'enfant au cours de la période visée.
Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (2020–2022)	Adopté en mars 2020, vise à s'attaquer au travail forcé des enfants, à la mendicité forcée des enfants, à la prostitution forcée, à l'esclavage et à d'autres formes d'exploitation des enfants. Dirigé par le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile, avec un budget de mise en œuvre de 145 946 dollars É.-U. (5,4 millions d'ouguiyas). (17,62) Au cours de la période visée, 20 campagnes de sensibilisation sur la traite des personnes ont été menées à l'intention des ONG. Par ailleurs, 14 formations sur la législation relative à la lutte contre la traite des personnes ont été organisées à l'intention des responsables de l'administration, du judiciaire et de la sécurité. (13)
Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030)	Vise à réduire la pauvreté, à encourager le développement durable et à accroître l'accès aux services sociaux de base. Dirigée par le ministère des Affaires économiques et du développement. (63) Intègre des stratégies visant à accroître l'enregistrement des naissances et l'accès à l'enseignement obligatoire, à renforcer les systèmes de protection sociale pour les enfants et à soutenir les efforts de lutte contre l'esclavage, y compris ses vestiges. (63) Les recherches n'ont pas permis de déterminer si des activités ont été entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée au cours de la période visée.

Les efforts de mise en œuvre des politiques fondamentales relatives au travail des enfants ont continué d'être retardés en raison d'un manque de ressources. (7,11,56,64)

VI. Programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants

En 2022, le gouvernement a financé des programmes ayant notamment pour but d'éliminer ou de prévenir le travail des enfants (Tableau 10), et y a participé. Cependant, des lacunes existent au sein de ces programmes sociaux, notamment un manque d'efforts pour lutter contre le travail des enfants dans tous les secteurs.

Tableau 10. Programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants

Programme	Descriptif et activités
Programme de lutte contre les séquelles de l'esclavage†	Programme public administré par Taazour (Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion) qui soutient la réinsertion et la réintégration des anciens esclaves. (65) Comme pour ces dernières années, les recherches n'ont pas permis de déterminer si des activités ont été entreprises pour mettre en œuvre le Programme de lutte contre les séquelles de l'esclavage au cours de la période visée.
Direction de l'enfance† du ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille	Programmes publics de protection des enfants vulnérables, notamment les victimes des pires formes de travail des enfants (14,20) Au cours de la période visée, le ministère et l'ONG Save the Children ont formé 200 acteurs de la protection de l'enfance aux méthodes d'identification des maltraitements d'enfants (notamment violences et exploitation) et mis en place une stratégie permettant aux enfants vulnérables d'accéder à l'enseignement préscolaire. (8) En tout, 150 établissements ont été établis dans l'ensemble du pays, dont cent installations ouvertes en 2022 à Nouakchott. (8) Toujours en 2022, le ministère a créé des comités supplémentaires de protection de l'enfance pour couvrir l'ensemble des wilayas et il a continué d'administrer ses Centres de protection et d'intégration sociale des enfants. (8) En collaboration avec l'OIT, le ministère a également commencé à dialoguer avec les travailleurs domestiques, les employeurs et les agriculteurs afin d'améliorer, respectivement, le dialogue social, les moyens de subsistance et les conditions de travail et réduire ainsi les vulnérabilités au travail forcé et le risque de poursuite de l'asservissement. (25)
Programme de mahadras modèles†	Programme financé par le ministère des Affaires islamiques qui fournit des transferts mensuels de liquidités d'environ 27 dollars É.-U. aux parents d'enfants inscrits dans des mahadras modèles. Ce programme offre également des cours d'alphabétisation pour adultes à l'intention de 8 000 dirigeants religieux (imams) dans l'ensemble de la Mauritanie afin de les informer sur les droits des enfants, notamment le travail et la traite des enfants. (21) Les recherches n'ont pas permis de déterminer si des activités ont été entreprises pour mettre en œuvre le programme de mahadras modèles au cours de la période visée.

Pour obtenir des renseignements sur les projets du département du Travail des États-Unis concernant la lutte contre le travail des enfants dans le monde, rendez vous sur <https://www.dol.gov/agencies/ilab/ilab-project-page-search>

† Ce programme est financé par l'État mauritanien.

En mars 2022, les pouvoirs publics ont coprésidé un symposium sous-régional sur l'esclavage, le premier de ce type en Mauritanie, avec la participation d'acteurs de la société civile de différents pays. (8) Les autorités ont également déployé des efforts pour lutter contre la mendicité forcée des enfants, notamment par le biais de visites d'écoles coraniques et d'un travail auprès des dirigeants religieux pour les sensibiliser aux questions de protection de l'enfance. (8) De plus, l'État mauritanien, en collaboration avec l'OIM et le gouvernement des États-Unis, a lancé un projet de lutte contre la traite pour renforcer les capacités des forces de l'ordre, des autorités mauritaniennes et des ONG à lutter contre la traite des personnes. À la suite de ce projet, un guide baptisé « Code de bonne pratique » a été rédigé et distribué

aux prestataires de services sociaux. Cependant, malgré ces efforts, la portée des programmes sociaux en Mauritanie est insuffisante par rapport à l'ampleur du problème, surtout dans les domaines de l'agriculture, de la garde du bétail et des travaux domestiques, ainsi que pour les enfants en situation de servitude pour dette et d'esclavage héréditaire. (4,10) Par ailleurs, le manque de données récentes sur l'esclavage limite la capacité de l'État à élaborer des programmes sociaux efficaces pour s'attaquer à l'ensemble du problème, et d'autres efforts de sensibilisation sur les lois anti-esclavage sont nécessaires dans l'ensemble du pays. (51)

VII. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Mauritanie sont proposées (Tableau 11) :

Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Adhérer au Protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.	2019 – 2022
	Veiller à ce que la législation du travail précise les activités dans le cadre desquelles des travaux légers peuvent être autorisés.	2015 – 2022
	Relever l'âge de fin de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2018 – 2022
Application	Publier des informations exhaustives sur les efforts d'application du droit du travail, notamment le nombre d'infractions liées au travail des enfants constatées, le nombre d'infractions liées au travail des enfants pour lesquelles des sanctions ont été imposées, le nombre d'amendes relatives au travail des enfants perçues et si des inspections de routine ont été ciblées.	2019 – 2022
	Accroître la formation et les ressources des organismes d'application du droit du travail et du droit pénal, notamment des tribunaux anti-esclavage, afin de bien faire respecter la législation sur le travail, surtout dans les régions reculées et dans le secteur informel.	2010 – 2022
	Renforcer les efforts pour que les affaires relatives aux pires formes de travail des enfants, y compris l'esclavage héréditaire et la mendicité forcée, fassent l'objet d'enquêtes exhaustives et d'actions en justice et soient jugées conformément à la loi.	2016 – 2022
	Améliorer les processus de collecte des preuves et de documentation pendant les enquêtes relatives à des affaires	2022

Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	d'esclavage et fournir la formation spécialisée nécessaire aux juges et procureurs des tribunaux anti-esclavage.	
	Veiller à une détention provisoire pour les accusés dans le cadre des affaires d'esclavage héréditaire de sorte que s'ils sont reconnus coupables, ils ne puissent pas fuir dans un pays voisin.	2022
	Veiller à ce que tous les responsables publics qui travaillent sur des affaires d'esclavage ou de traite des personnes suivent la circulaire 104-2021 en vigueur, et que celle-ci soit disséminée le plus possible pour qu'ils la reçoivent tous.	2022
	Veiller à ce que les responsables du judiciaire puissent correctement identifier les affaires d'esclavage et de traite et qu'ils évitent de classer indûment les affaires pertinentes ou d'omettre de les référer aux tribunaux anti-esclavage.	2020 – 2022
	Prendre les mesures correctives qui s'imposent pour tenir responsable tout fonctionnaire qui ne fait pas correctement appliquer la législation relative aux pires formes de travail de enfants, notamment à l'esclavage héréditaire, ou qui en empêche l'application.	2022
	Veiller à ce que toutes les affaires de pratiques d'esclavage ou apparentées à l'esclavage soient jugées au sein du système de tribunaux anti-esclavage et, si elles doivent être jugées en dehors de ce système, veiller à ce qu'elles soient référées comme il convient.	2022
	Veiller à ce que les victimes de l'esclavage soient conscientes des droits qui leur sont garantis par le système judiciaire.	2022
	Intensifier la collaboration et la coordination entre les organismes d'application du droit du travail et ceux du droit pénal.	2020 – 2022
Politiques gouvernementales	Veiller à ce que les principales politiques concernant le travail des enfants reçoivent des ressources suffisantes, notamment en matière de financement, pour en permettre la mise en œuvre efficace.	2016 – 2022
	Veiller à ce que des mesures soient prises pour mettre en œuvre les principales politiques relatives au travail des enfants et publier tous les ans les résultats de ces mesures.	2021 – 2022
Programmes sociaux	Veiller à ce que les réformes en cours garantissent qu'il y ait suffisamment d'écoles et d'enseignants afin de fournir à chaque enfant un accès à l'éducation.	2022

Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que des activités soient entreprises pour mettre en œuvre des programmes sociaux fondamentaux de lutte contre le travail des enfants et publier tous les ans des informations sur les mesures de mise en œuvre.	2021 – 2022
	Étendre la portée des programmes visant à lutter contre le travail des enfants, y compris dans l'agriculture, la garde du bétail, le travail domestique, l'esclavage héréditaire et la servitude pour dette.	2009 – 2022
	Mettre en œuvre à l'intention des responsables publics un programme continu de sensibilisation portant sur les lois relatives à l'esclavage et au travail des enfants.	2012 – 2022
	Effectuer des recherches et recueillir des données sur l'esclavage afin d'informer l'élaboration de politiques et programmes efficaces d'identification et de protection des enfants à risque.	2010 – 2022
	Accroître le financement des programmes sociaux qui fournissent des services aux anciens esclaves.	2015 – 2022
	Veiller à ce que tous les enfants puissent obtenir un acte de naissance afin d'améliorer leur accès à l'enseignement secondaire et de réduire leur vulnérabilité au travail des enfants.	2016 – 2022
	Augmenter le financement dédié à l'amélioration des infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, surtout dans les zones rurales, afin d'éliminer les obstacles et de permettre à tous les enfants, y compris les descendants d'esclaves, les réfugiés et ceux qui sont issus de minorités ethniques, de recevoir une éducation.	2011 – 2022

Bibliographie

- 1 UNESCO Institute for Statistics. Gross intake ratio to the last grade of primary education, both sexes (%). Consulté le : 15 mars 2023. Pour de plus amples informations, veuillez consulter "Children's Work and Education Statistics: Sources and Definitions" dans la section sur les documents de référence du présent rapport.
<http://data.uis.unesco.org/>
- 2 OIT. Analysis of Child Economic Activity and School Attendance Statistics from National Household or Child Labor Surveys. Original data from Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), 2015. Analyse reçue en mars 2023. Veuillez consulter "Children's Work and Education Statistics: Sources and Definitions" dans la section sur les documents de référence du présent rapport.
- 3 Gouvernement de la Mauritanie. Plan d'Action National d'Élimination du Travail des Enfants (2015–2020). Avril 2015. Source on file.
- 4 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 14 janvier 2022.

- 5 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 14 janvier 2021.
- 6 The African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (ACERWC). Decision on the communication submitted by Minority Rights Group International and SOS-Esclaves on behalf of Said Ould Salem and Yarg Ould Salem against the Government of Mauritania. 2017. Source on file.
- 7 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. 22 juin 2022.
- 8 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 10 janvier 2023.
- 9 Comité d'experts de l'OIT. Individual Observation concerning Worst Forms of Child Labour Convention, 1999 (No. 182) Mauritania (ratification: 2001). Date de publication : 2016.
http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:3248994:NO
- 10 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 17 janvier 2020.
- 11 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 15 janvier 2019.
- 12 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. 21 juin 2021.
- 13 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. 14 juin 2023.
- 14 Gouvernement de la Mauritanie, Commission nationale des Droits de l'Homme. Rapport annuel sur la situation des enfants en Mauritanie. 2016. Source on file.
- 15 Comité d'experts de l'OIT. Individual Observation concerning Worst Forms of Child Labour Convention, 1999 (No. 182) Mauritania (ratification: 2001). Date de publication : 2023.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:4313101:YES
- 16 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 9 janvier 2018.
- 17 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. 11 février 2021.
- 18 Nations Unies. Mauritanie UN expert encouraged by progress but says more work needed to fully eradicate slavery. 13 mai 2022.
<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/05/mauritania-un-expert-encouraged-progress-says-more-work-needed-fully>
- 19 Département d'État des États-Unis. Rapport sur la traite des personnes- 2021: Mauritanie Washington, D.C., le 8 juillet 2021.
<https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/mauritania/>
- 20 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 30 janvier 2023.
- 21 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 16 octobre 2019.
- 22 AFL-CIO. Concerning the failure of the Government of Mauritania to comply with section 104 of the African Growth and Opportunity Act. Le 17 juin 2017. Source on file.
- 23 Union Africaine, Comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Conclusions et recommandations. 2022.
https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2022-09/CO_Mauritania_ENG-1.pdf
- 24 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 14 février 2020.
- 25 Représentant du département du Travail des États-Unis Compte-rendu de déplacement. 2023.
- 26 Département d'État des États-Unis. Rapports 2020 sur la situation des droits de la personne – Mauritanie Washington, D.C., le 30 mars 2021.
<https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/mauritania/>
- 27 UNHCR. Mise à jour opérationnelle - Mauritanie. Le 15 janvier 2018.
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/61593.pdf>
- 28 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N°2018-024 Code Général de Protection de l'Enfant. Date d'entrée en vigueur : juin 2018. Source on file.
- 29 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 2004-017 Code du travail. Date d'entrée en vigueur : Juillet 2004
<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/68212/139359/F868252464/MRT-68212.pdf>

- 30 Gouvernement de la Mauritanie. Arrêté N° 0066 relatif à la liste des travaux dangereux interdits aux enfants. Date d'entrée en vigueur : Le 17 janvier 2022. Source on file.
- 31 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 025/2003 portant répression de la traite des personnes. Date d'entrée en vigueur : 2003.
<http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/65094/113865/F-1222953954/MRT-65094.pdf>
- 32 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 2013-011. Date d'entrée en vigueur : Janvier 2013 Source on file.
- 33 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 052/15 du 12 août 2015 abrogeant et remplaçant la loi n° 2007-048 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et des pratiques esclavagistes. Date d'entrée en vigueur : Le 12 août 2015.
http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=100117&p_count=2&p_classification=03
- 34 Gouvernement de la Mauritanie. Ordonnance 2005-015 portant protection pénale de l'enfant. Date d'entrée en vigueur : Le 5 décembre 2005. Source on file.
- 35 Gouvernement de la Mauritanie. Loi n° 2020-017 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes. Date d'entrée en vigueur : Le 6 août 2020. Source on file.
- 36 Gouvernement de la Mauritanie. Loi n° 2020-018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2010-021 du 15 février 2010 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants. Date d'entrée en vigueur : Le 6 août 2020. Source on file.
- 37 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 93-37 relative à la répression de la production, du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants et substances psychotropes. Date d'entrée en vigueur : Le 20 juillet 1993.
https://sherloc.unodc.org/cld/uploads/res/document/mrt/loi-93-37_html/mauritanie-loi_stupefiants.pdf
- 38 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 62132 du 29 juin 1962. Date d'entrée en vigueur : Le 29 juin 1962. Source on file.
- 39 Gouvernement de la Mauritanie. Loi N° 2001-054 du portant obligation de l'enseignement. Date d'entrée en vigueur : Le 19 juillet 2001. Source on file.
- 40 Gouvernement de la Mauritanie. Loi n° 2011-003 abrogeant et remplaçant la loi n°96.019 du 19 Juin 1996 portant Code de l'Etat Civil. Date d'entrée en vigueur : Le 12 janvier 2011.
<https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/Mauritanie-Code-2011-etat-civil.pdf>
- 41 Human Rights Watch. Mauritanie Administrative Obstacles Keep Kids From School. Le 29 mars 2018.
<https://www.hrw.org/news/2018/03/29/mauritania-administrative-obstacles-keep-kids-school>
- 42 L'Association des Femmes Chefs de Familles, La Coalition des Organisations Mauritaniennes pour l'Education, and The Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights. Privatisation et vente de terrains d'écoles publiques en Mauritanie: Présenté au Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies à sa 79ème session. Juillet 2018
<https://static1.squarespace.com/static/5a6e0958f6576ebde0e78c18/t/5beba3a9cd83669970c1678a/1542169526649/Rapport+Droit+à+l'éducation+et+privatisation+Mauritanie+CDE++juillet+2018++final++FR.pdf>
- 43 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. Le 27 mars 2020.
- 44 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. Le 7 février 2020.
- 45 Comité d'experts de l'OIT. Individual Observation concerning Minimum Age Convention, 1973 (No. 138) Mauritania (ratification: 2001). Date de publication : 2021.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:4054277:YES
- 46 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 25 janvier 2018.
- 47 Gouvernement de la Mauritanie. Decree 2016.002 establishing the seat and jurisdiction of the slavery criminal courts. Date d'entrée en vigueur : Le 1er janvier 2016. Source on file.
- 48 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. Le 10 février 2022.
- 49 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. Le 5 avril 2021.

- 50 Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Concluding observations on the combined eighth to fourteenth periodic reports of Mauritania. Le 30 mai 2018.
<https://www.ohchr.org/en/documents/concluding-observations/committee-elimination-racial-discrimination-concluding>
- 51 ILO CEACR. Individual Observation concerning Forced Labour Convention, 1930 (No. 29) Mauritania (ratification: 1961). Date de publication : 2021.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:4023376
- 52 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 7 juin 2022.
- 53 Département d'État des États-Unis. Rapport sur la traite des personnes- 2019: Mauritanie Washington, D.C., le 20 juin 2019.
<https://www.state.gov/reports/2019-trafficking-in-persons-report-2/mauritania/>
- 54 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 7 février 2019.
- 55 Comité d'experts de l'OIT. Individual Observation concerning Forced Labour Convention, 1930 (No. 29) Mauritania (ratification: 1961). Published: 2021.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID,P13100_COUNTRY_ID:4054973,103075
- 56 Ambassade des États-Unis - Nouakchott. Rapport. Le 25 février 2019.
- 57 OIT. Application of International Labour Standards – Report of the Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations. 2017.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_543646.pdf
- 58 Rapporteur spécial de l'ONU. Déclaration de fin de mission. Le 13 mai 2022.
https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-05/End_Mission_Statement_Mauritania_May2022.docx
- 59 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. Le 11 mars 2020.
- 60 Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Contemporary forms of slavery affecting persons belonging to ethnic, religious and linguistic minority communities Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences, Tomoya Obokata. Le 19 juillet 2022.
<https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/ahrc5126-contemporary-forms-slavery-affecting-persons-belonging-ethnic>
- 61 Gouvernement de la Mauritanie. Stratégie nationale pour la protection de l'enfant. Le 27 août 2018. Source on file.
- 62 Gouvernement de la Mauritanie. Plan d'Action National de Lutte Contre la Traite des Personnes 2020–2022. Le 23 mars 2020. Source on file.
- 63 Gouvernement de la Mauritanie. Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) (2016-2030). 2016.
http://ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=112934
- 64 ILO CEACR. Individual Observation concerning Minimum Age Convention, 1973 (No. 138) Mauritania (ratification: 2001). Date de publication : 2021.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:13100:0::NO::P13100_COMMENT_ID:4012392
- 65 Responsable de l'ambassade des États-Unis - Nouakchott. Communication par courriel au responsable du département du Travail des États-Unis. Le 16 juin 2023